

LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DANS LA COMMUNE RURALE DU MANDÉ AU MALI

Aminata DIALLO

Université des Lettres et des Sciences humaines de Bamako (ULSHB), Mali.

aminatad277@gmail.com

&

Ousmane KONÉ

Université des Lettres et des Sciences humaines de Bamako (ULSHB), Mali.

konusmane@yahoo.fr

Résumé : Au Mali, la commune du Mandé est caractérisée, ces dernières années, par la multiplicité des violences faites aux femmes. Malgré sa récurrence et l'intérêt que les autorités maliennes y accordent, très peu d'études sociologiques ou anthropologiques ont porté sur le sujet. C'est pourquoi, la présente étude s'est fixée comme objectif, de comprendre la complexité de ce phénomène social, de plus en plus préoccupant. Concrètement, il s'est agi d'analyser et de comprendre, principalement, les causes et les conséquences de ces violences au Mandé. Pour y parvenir, nous avons utilisé l'approche genre, qui part du postulat selon lequel les rapports entre hommes et femmes sont des rapports construits socialement et culturellement. Du point de vue de la méthodologie, et pour mieux comprendre la complexité du phénomène, nous avons opté pour la méthode qualitative, avec l'entretien semi-dirigé comme technique de collecte des données. Les données ont été collectées dans trois villages de la commune, à savoir Ouezzindougou, Kanadjiguila et Mamaribougou.

Les résultats montrent que le manque de communication entre les conjoints, l'infidélité, l'irresponsabilité de certains hommes, la pauvreté, l'alcoolisme, le mariage forcé, le manque d'amour entre conjoints, le statut inférieur de la femme dans la société malienne, certaines pesanteurs sociales et culturelles, sont entre autres les diverses causes de violences faites aux femmes au Mandé. Comme conséquences, les résultats indiquent : les traumatismes, aussi bien chez la femme que chez les enfants, les souffrances psychologiques et morales chez la femme, les suicides ou tentatives de suicide, la dépression, le manque de concentration chez les enfants (risques d'échecs scolaires), le divorce, la délinquance chez les enfants, la prostitution chez les filles, et l'anxiété.

Pour les futures recherches, il sera important de se pencher sur les violences faites aux hommes, dont certains souffrent autant que les femmes.

Mots-clés : Manque de communication, pesanteurs sociales et culturelles, statut de la femme, violences faites aux femmes.

LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DANS LA COMMUNE RURALE DU MANDÉ AU MALI

Abstract: In Mali, the municipality of Mandé has been characterized in recent years by the multiplicity of violence against women. Despite its recurrence and the interest that the Malian authorities give it, very few sociological or anthropological studies have focused on the subject. This is why the present study has set itself the objective of understanding the complexity of this increasingly worrying social phenomenon. Concretely, it was a question of analyzing and understanding, mainly, the causes and the consequences of this violence in Mandé. To achieve this, we used the gender approach, which starts from the premise that the relationships between men and women are socially and culturally constructed relationships. From a methodological point of view, and to better understand the complexity of the phenomenon, we opted for the qualitative method, with the semi-structured interview as the data collection technique. Data was collected in three villages of the commune, namely Ouezzindougou, Kanadjiguila and Mamaribougou.

The results show that the lack of communication between spouses, infidelity, the irresponsibility of some men, poverty, alcoholism, forced marriage, lack of love between spouses, the lower status of women in the Malian society, certain social and cultural burdens, are, among other things, the various causes of violence against women in the Mandé. As consequences, the results indicate: traumas, both in women and in children, psychological and moral suffering in women, suicides or suicide attempts, depression, lack of concentration in children (risks of academic failure), divorce, delinquency among children, prostitution among girls, and anxiety.

For future research, it will be important to look at violence against men, some of whom suffer as much as women.

Keywords: lack of communication, social and cultural constraints, status of women, violence against women.

Introduction

Les violences envers les femmes et les filles sont un sujet qui n'a cessé de préoccuper les pouvoirs publics ainsi que des organismes (nationaux et internationaux). Elles constituent l'une des violations des droits fondamentaux les plus fréquentes dans le monde. C'est un phénomène mondial qui dépasse les frontières géographiques, culturelles, sociales, ethniques de chaque pays (F., Keita, 2004; E. Archer, 2006, Convention d'Istanbul, 2020). Aujourd'hui, elles constituent des obstacles importants à la réalisation de l'équité de genre, surtout quand on sait qu'une femme sur trois dans le monde est victime d'agressions physiques et/ou sexuelles (OMS et al., cités par CREDIF, 2013, p.3). À ce titre, les violences envers les femmes deviennent un sujet préoccupant (OXFAM, 2012), aussi bien à l'échelle internationale, nationale que locale (N. Coulibaly, 2003; A. Traoré, 2020; J. Desforts, 2006).

L'ONU (Organisation des Nations Unies) définit la violence à l'égard des femmes comme « tous les actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée » (ONU, 1993, p.1).

Les sociologues féministes ont reproché aux études en sociologie de la famille sur le « marital power » (pouvoir conjugal) d'adopter trop souvent une position descriptive des relations entre hommes et femmes, sans tenir compte des inégalités qui tendent à se répercuter de façon défavorable sur les femmes et les placent en situation d'infériorité en termes de pouvoir (A. Davis, 1983). Aussi, l'étude du pouvoir au sein du couple devrait prendre en compte le fait que l'appartenance au genre masculin représente, en soi, une ressource de pouvoir (J.D. Puy, 2000, p.27; C. Corradi, 2009).

Il faut noter que les violences faites aux femmes concernent tous les pays du monde, bien sûr à des degrés différents, et des contrastes plus ou moins visibles. Sur ce sujet, si les données disponibles restent insuffisantes (et probablement sous-évaluées), l'OMS estime qu'au cours de sa vie, une (1) femme sur trois (3), dans le monde, a été, ou sera victime de violences physiques ou sexuelles, et une (1) femme sur cinq (5) est victime de viol (OMS, 2021, p.5).

Selon B. Bérédogo et al. (2002) aux États-Unis, chaque année, plus de 4 millions de femmes sont abusées physiquement et ou sexuellement, ou encore, violentées par leurs maris, petits amis ou proches. Toujours selon eux, aux États-Unis, une (1) femme sur

3 (trois) connaît au moins une fois dans sa vie, une ou des formes de violences (B. Bérédogo et al., 2002).

Au Mali, les violences faites aux femmes et aux filles demeurent un phénomène social assez complexe. Considérées comme l'un des problèmes majeurs de la société, elles ne datent pas d'aujourd'hui, et revêt diverses formes. Ces violences contre les femmes se manifestent à plusieurs niveaux dans la société malienne, à savoir dans la famille, les lieux de travail, l'école, la rue, entre autres.

Afin de mieux analyser et mieux comprendre ce phénomène tout aussi complexe que d'actualité, nous nous sommes intéressés au cas du Mali, précisément celui de la commune rurale du Mandé où le phénomène est assez récurrent.

Rappelons que le Mali est signataire de la Convention relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) (Nations Unies, 1993) depuis septembre 1985, et a ratifié le protocole additionnel de ladite convention en septembre 2000. Pourtant, malgré cette volonté des autorités d'améliorer la situation des femmes, les maliennes sont encore l'objet de diverses discriminations au quotidien (M. Maiga, 2011).

Une étude sur les violences faites aux femmes et aux filles, commanditée par le Ministère de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille, a identifié de nombreuses formes de violences (physiques, sexuelles, psychologiques, etc.) à l'endroit d'elles. Elle a conclu que toutes les femmes enquêtées affirment avoir connu au moins une de ces différentes formes de violences (M., Dembélé et al., 2019). Tout comme les femmes, les hommes sont également soumis aux actes de violence, quoique dans une proportion beaucoup moindre comparativement à celles-ci. Les femmes en souffrent plus à cause des valeurs patriarcales qui leur accordent un statut social plus faible (F.Tornieri et al., 2001) et moins valorisant (M., Dembélé et al., 2019, p.3; GEC., 2016, S. Gauthier, 2001, WILDAF Mali, 2006).

Selon C. Siby (2019), toute femme peut être victime de violence, peu importe son âge, sa race, son origine ethnique, son éducation, son identité culturelle, sa situation socioéconomique, sa profession, sa religion, son orientation sexuelle, ses aptitudes physiques ou mentales, ou sa personnalité (C., Siby, 2019, p.6).

Dans cette présente recherche, il s'agissait, concrètement de répondre aux questions suivantes: Quelles sont les causes de violences faites aux femmes dans la commune du Mandé? Quelles sont leurs conséquences, notamment sur les femmes et les enfants?

Notre recherche visait donc les objectifs suivants : identifier et comprendre les diverses causes de violences faites aux femmes au Mandé ainsi que les conséquences y afférentes.

En gros, il s'est agi de comprendre et d'expliquer la complexité du phénomène de violences faites aux femmes et aux filles de la commune du Mandé.

Le présent travail comprend quatre principaux points. Le premier point présente brièvement l'approche théorique et méthodologique utilisée pour mener cette

recherche. Le second point présente les principales causes des violences faites aux femmes dans la commune du Mandé. Ensuite, le troisième point analyse les diverses conséquences de ces violences. Enfin, dans un quatrième et dernier point, nous discuterons des résultats de la recherche.

Le travail se termine par une conclusion générale qui revient sur les points saillants de ce travail.

1. Approche théorique et méthodologique

1.1. *Approche théorique utilisée : l'approche genre*

Le chercheur en sciences sociales et humaines recourt généralement à une (ou des) approche(s) théorique(s) afin de mieux analyser son objet d'étude. Ce choix ne se fait jamais au hasard, il doit répondre à des critères comme sa capacité à mieux éclairer et expliciter la problématique de recherche. Pour rappel, notre recherche vise à comprendre les causes et les conséquences des violences faites aux femmes dans la commune rurale du Mandé.

Afin de mieux analyser notre question de recherche, c'est-à-dire comprendre et expliquer la complexité du phénomène de violences faites aux femmes au Mandé, un phénomène social qui prend de plus en plus de l'ampleur au Mali, nous avons choisi l'approche genre.

En effet, le genre recouvre principalement deux choses : les différences de sexes et les inégalités entre les sexes. Les pourfendeurs de la violence comme instrument de la domination de l'homme sur la femme, évoquent l'argument de la négociation. C'est parce qu'il a su et pu briser intelligemment et pacifiquement le lien fusionnel mère-enfant, sans coup férir, que l'homme a fini d'abord à prendre le contrôle de l'éducation de l'enfant puis celui de la femme, et enfin celui de la société en entier » (K. Togola, 2019, p.98).

La théorie du genre, qui fait son entrée dans le vocabulaire de la sociologie francophone (*gender* signifiant : le genre), était déjà en usage depuis plusieurs années, dans la sociologie anglo-saxonne, notamment pour désigner ce qui relève de la différenciation sociale (et culturelle) entre les deux sexes. Il a l'avantage de souligner la nécessité de séparer les différences sociales/culturelles des différences biologiques. Le rôle sexuel était traditionnellement conçu comme le résultat d'une division naturelle du travail qui assignait aux femmes la responsabilité domestique de l'éducation des enfants.

L'approche genre part du constat que les inégalités entre les femmes et les hommes sont construites par les sociétés. Ces inégalités résultent des rôles masculins et féminins assignés sur la base de différences biologiques. L'approche genre remet en cause les processus d'hierarchisation des individus en fonction de leurs sexes, et les discriminations qui en découlent. Le premier à l'utiliser est l'anthropologue américain R. Stoller dans son ouvrage paru en 1968 et intitulé « *Sexe and gender* ». Le genre est un concept sociologique désignant les rapports sociaux de sexe et de façon concrète, l'analyse des statuts, des rôles sociaux, des relations entre les hommes et les femmes dans une société donnée. C'est une construction sociale et culturelle.

Selon E. Diakité (2019), l'approche théorique du genre repose sur l'idée selon laquelle les rapports hommes et femmes sont des rapports construits socialement et culturellement. Donc, selon lui, l'identité sexuelle est une construction sociale et culturelle. La théorie du genre est ainsi une analyse des relations sociales et culturelles mettant également l'accent sur l'analyse des inégalités entre les sexes. Elle se présente donc comme une approche permettant de comprendre la différenciation et la discrimination dans les rapports sociaux de sexes.

Présentée comme telle, cette approche était d'une importance capitale pour notre étude puisqu'elle nous a permis d'analyser et d'appréhender la question complexe des violences faites aux femmes dans la commune du Mandé, particulièrement sous l'angle des pesanteurs socioculturelles liées aux sexes (E. Diakité, 2019, p.12). En effet, ces violences sont au cœur des rapports entre hommes et femmes. Le choix de la théorie du genre s'explique donc par les inégalités et les discriminations dans les rapports sociaux et culturels entre hommes et femmes. Ainsi, cette approche permet de comprendre et d'analyser les facteurs et les conséquences de violences faites aux femmes au Mandé, surtout du point de vue social et culturel. Bref, elle permet de comprendre la complexité de ce phénomène social de plus en plus préoccupant.

Après avoir présenté l'approche genre comme approche théorique de l'étude, nous présentons, dans le point suivant, notre méthodologie de recherche.

2. Discussion des résultats

Nos enquêtes sont presque unanimes que les violences faites aux femmes, que ce soit dans le cadre du foyer conjugal ou pas, constituent un problème majeur au Mali, un phénomène complexe qui prend de l'ampleur, et qui est source d'instabilité sociale. Elles sont perçues par plusieurs d'entre eux comme des violations des droits de la femme.

Malgré des points d'accord, tous les enquêtés n'ont pas les mêmes perceptions du phénomène. Par exemple, certains affirment que ces violences envers les femmes sont « normales », car selon eux, les femmes, en général, ne renoncent pas à leurs caprices devant les décisions des époux ou de leurs compagnons. L'idée consiste à dire que les femmes sont généralement « responsables » des violences dont elles sont victimes. Cette position n'est pas défendable, car dans la commune du Mandé, à l'instar du reste du Mali, les femmes sont victimes de certaines pesanteurs sociales et culturelles dont la soumission et l'obéissance au mari, le mariage forcé et précocité, la répudiation.

Aujourd'hui, il est important que les jeunes filles aillent à l'école afin de mieux s'épanouir et mieux s'émanciper, ce qui leur permettra de connaître leurs droits, et donc, d'empêcher leurs violations.

Dianguina Tounkara, dans sa thèse intitulée « L'émancipation de la femme malienne », fait savoir que pendant le mariage, les rapports personnels entre époux sont profondément inégalitaires. En effet, la femme, selon lui, se trouve assujettie à certaines obligations qui ne pèsent pas sur l'homme. Au Mali, le mariage a longtemps conféré des prérogatives exorbitantes à l'homme sur la femme (A. Dabo, 2018). Autrement dit, dans le mariage, l'homme peut parfois s'autoriser tout, y compris de porter atteinte à l'intégrité physique de la femme à travers le droit de correction et

l'exclusion de toute idée de viol entre époux. Face à ces deux atteintes aux droits de la femme, le droit positif malien semble opposer une faible résistance laissant le champ à une institution du droit traditionnel, le droit de retrait (D. Tounkara, 2012, p.107).

Les normes coutumières ou religieuses maliennes donnent le droit aux maris de battre leurs femmes, il s'agit du droit de la correction. L'auteur a aussi mentionné que le droit de correction a plusieurs fondements. D'abord, il explique le droit de correction par l'idée « d'achat » de la femme. En effet, selon D. Tounkara, certains auteurs estiment que le versement d'une dot lors du mariage confère à l'homme le droit de corriger sa femme, car on considère la femme comme un « bien » sur lequel on peut exercer tous les pouvoirs y compris le droit de correction (D. Tounkara, 2012, p.107). Plusieurs interlocuteurs sur le terrain ont confirmé les propos de cet auteur. Certains disent que si la femme est considérée comme inférieure à l'homme, cela est dû à la culture, à la religion (l'islam pour le Mali), donc, à l'image et au surtout statut qu'on a de la femme dans notre société.

Les résultats de l'enquête qualitative de l'Initiative Spotlight intitulée « Violences basées sur le genre: pratiques néfastes et santé de la reproduction dans les zones d'intervention du projet Spotlight » ont identifié les déterminants qui expliquent la survenue des violences basées sur le genre. Ce sont : la mauvaise gestion du lit conjugal, le mariage forcé, le mariage d'enfant, la culture qui assigne des rôles à la femme et exige qu'elle doive considération et respect à son époux, l'alcoolisme et l'usage des stupéfiants, la méconnaissance des droits et devoirs, la jalousie des hommes et des femmes, l'analphabétisme, l'absence de communication au sein du couple, le chômage chronique des jeunes des deux sexes, la pauvreté (...) » (Initiative Spotlight, 2020, p.70).

En 2017, l'ONG TrustAfrica, dans la réalisation d'une étude intitulée « Étude exploratoire sur la prévention et l'élimination des Violences basées sur le genre au Mali : zone de Bamako, Mopti et Koulikoro », a identifié les mêmes déterminants que ceux de Initiative Spotlight, à savoir : les barrières socioculturelles et économiques, le mépris à l'égard des femmes, la soumission des femmes, la supériorité des hommes par rapport aux femmes, la jalousie des hommes, la marginalisation des femmes, la pauvreté, le manque d'activité économique pour les femmes, entre autres.

Les causes de violences que notre recherche a identifiées sont presque les mêmes que celles révélées par les enquêtes de Initiative Spotlight et de TrustAfrica. Aussi, nos résultats indiquent que les violences faites aux femmes sont très peu déclarées dans la commune du Mandé, à l'instar du Mali en général. La majorité des victimes, malheureusement, préfèrent souffrir en silence au lieu de dénoncer. Toute chose qui ne fera qu'augmenter les cas. Le poids des traditions, de la culture et de la religion en est pour quelque chose. C'est ce que soulignent également les résultats de TrustAfrica (2017) qui montrent que les femmes préfèrent subir des violences pour ne pas être rejetées par la société.

Après avoir présenté et discuté les principaux résultats de la recherche, nous tirons, dans une dernière section, une conclusion générale qui revient sur les points saillants de ce travail.

Conclusion

Cette étude sur les violences faites aux femmes nous a permis de comprendre que, dans la commune rurale du Mandé, les femmes sont confrontées à plusieurs types de violences. Malgré sa récurrence, les femmes, rarement, la dénoncent. Elles préfèrent, en général, garder le silence à cause du poids de la culture, de la religion et des traditions qui pèsent sur elles.

Si la plupart de nos enquêtées perçoivent la violence comme un fait qui peut nuire pleinement à la vie de la femme et de la jeune fille en les privant de leurs droits, au contraire d'autres enquêtées, la voient comme quelque chose de « normal ». Selon ces enquêtées, qui parle de mariage par exemple, parle de vivre ensemble, et ce vivre ensemble ne peut pas se faire sans de petites disputes, c'est cela même qui harmonise le mariage et augmente l'amour entre les conjoints.

Le manque de communication entre les conjoints, l'infidélité, l'irresponsabilité de certains hommes, la pauvreté, l'alcoolisme, le mariage forcé, le manque d'amour entre conjoints, le statut inférieur de la femme dans la société malienne, certaines pesanteurs sociales et culturelles, sont entre autres les diverses causes de violences faites aux femmes évoquées par nos sources.

Ces violences sont d'ordre physique, sexuel, moral et psychologiques. On a des injures, les coups et blessures, les viols, le harcèlement sexuel, le manque d'attention, le refus du lit conjugal, le refus de prendre en charge les dépenses de la famille, la répudiation, etc.

Quant aux conséquences, elles concernent, entre autres, les traumatismes, aussi bien chez la femme que chez les enfants, les souffrances psychologiques et morales, la dépression, le manque de concentration chez les enfants, d'où des échecs scolaires, les divorces, la délinquance chez les enfants, la prostitution chez les filles, l'anxiété.

Enfin, cette étude nous a permis de bien comprendre la complexité du phénomène de violences faites aux femmes, notamment dans la commune rurale du Mandé.

Cependant, d'autres aspects comme les violences faites aux femmes par d'autres femmes comme le cas des aide-ménagères dans nos foyers, doivent être étudiées. Aussi, il existe très peu d'études sur les violences faites aux hommes, lesquelles constituent une réalité dans notre société. Ce sujet mérite d'être étudié afin de comprendre que des hommes souffrent de violences diverses de la part des femmes.

Références bibliographiques

- Archer, E., (2006), *Agressions Sexuelles : Victimes et Auteurs*, Paris, L'Harmattan.
- Beridogo B. et al., (2002), *Les violences faites aux femmes et aux filles avec identification des axes prioritaires d'intervention à court, moyen et long terme de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles*, Bamako, Mali.
- Convention d'Istanbul, (2020), *Violence domestique : définition, forme et conséquences*, Département fédéral de l'intérieur (DFI), Suisse, Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG).

- Corradi, C., (2009), « Violence, Identité et pouvoir. Pour une sociologie de la violence dans le contexte de la modernité », *Revue Socio-logos*, numéro 4 varia, pp.1-31.
- Coulibaly, N., (2003), *Femme et Violence au sein du Foyer : cas du quartier de Sogoniko de la commune VI du district de Bamako*, Bamako, Université de Bamako, FLASH.
- CREDIF. (2013), *Les représentations sociales des violences faites aux femmes chez les hommes jeune et adulte*, Bamako, Mali.
- Dabo, A., (2018), *L'égalité de l'homme et de la femme dans le mariage : étude comparée des droits du Bénin, du Burkina Faso et du Mali*, Paris, L'Harmattan.
- Davis, A., (1983), *Femmes, Race et Classe*, Montréal, Gallimard.
- Dembélé, M., (2019), *Outils contre les violences basées sur le genre*, Mali, JUPREC.
- DESFORTS, J., (2006), *Violence et corps des femmes du Tiers-Monde*, Paris, L'Harmattan.
- Diakité, E., (2019), *Pesanteur socio culturelles et engagement politique des femmes de la commune de Mandé*, Bamako, ENSUP, mémoire de master.
- Gauthier, S., (2001), *La violence conjugale devant la justice*, Paris, Harmattan.
- GEC. (2016), *Violence basée sur le genre au Mali*, Bamako Mali.
- Initiative Spotlight (2020), « Violences basées sur le genre: pratiques néfastes et santé de la reproduction dans les zones d'intervention du projet Spotlight », *Rapport d'étude*, Bamako, Mali.
- Keita, F., (2004), *Etude Sociologique des Violences faites aux Femmes dans le district de Bamako : cas de la Commune V*, Bamako, Université de Bamako, FLASH.
- Maiga, M., (2011), *La protection de la femme à travers les instruments Juridiques du Mali*, Bamako, Université de Bamako, FSJP.
- Nation Unies, (1993), *Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes*, New York, ONU.
- OMS, (2012), *Comprendre et lutter contre la violence à l'égard des femmes*, [En ligne], URL : <http://www.who.int/about/licensing/copyright.form/en/index.html> (consulté le 19 octobre 2022).
- OMS, (2021), *Violences à l'encontre des femmes*, [En ligne], URL: <https://www.who.int> (consulté le 13 juillet 2022).
- OXFAM, (2012), *Eradiquer les violences faites aux femmes*, [En ligne], URL : <https://www-cdn.oxfam.org> (consulté le 4 octobre 2022).
- Puy, J-D., (2000), *Pouvoir masculin et violences envers les femmes dans le couple*, Thèse, Université de Fribourg Suisse.
- Siby, C., (2019), *Etude exploratoire sur la prévention et l'élimination des violences basées sur le genre au Mali : Zone de Bamako, Mopti et Koulikoro*, Sénégal, Trust Africa.
- Togola, K., (2019), *Les dynamiques de genre en Afrique et au Mali*, Mali, L'Harmattan.
- Tornieri, F et al., (2001), *Etude analytique sur le Statut de la femme et la Loi au Mali*, Bamako, ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille.
- Toukara, D., (2012), *L'émancipation de la femme malienne*, Paris, L'Harmattan.
- Traoré, A., (2020), *Rapport National 2019 et plan opérationnel 2020 pour l'abandon des violences basées sur le genre y compris les MGF/E au Mali*, Bamako, journal de la république.
- TrustAfrica (2017), « Étude exploratoire sur la prévention et l'élimination des Violences basées sur le genre au Mali : zone de Bamako, Mopti et Koulikoro », *Rapport d'étude*, Bamako, Mali.
- WILDAF/FeDDAF/ Mali, (2006), *Le phénomène du viol dans le district de Bamako*, Bamako Mali.